

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 22 septembre 2023

**Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4^e tour 2023
(préinscriptions payées entre le 6 et le 21 septembre 2023)**

**Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section sciences biomédicales**

Date limite de confirmation par le paiement : mercredi 04 octobre 2023

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue de l'examen des candidatures de la liste d'attente les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), section **sciences biomédicales** au titre de l'année 2023-2024 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BOLEANE Yalé-Yolande	F	Burkinabè
2	COMPAORE Hassane	M	Burkinabè
3	KOUDOUGOU Oumou Salim	F	Burkinabè
4	OUEDRAOGO Sakinatou Fadima	F	Burkinabè
5	TEKAN Sétondji Marie-Michèle Joanelle	F	Bénoïse

Arrêté la présente liste à cinq (05) noms.

Les candidats ont jusqu'au mercredi 04 octobre 2023 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 280 000 FCFA pour les nationaux ;
- 330 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (**DAAS**) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le mercredi 04 octobre 2023 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU

Officier de l'Ordre national